

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 13 présents : 12 votants : 12
Date de convocation : 14/01/2020

L'an deux mille vingt le vingt et un janvier à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: MM. BARILLOT Dorick, Patrick DECEMME, Jean-Louis CLISSON, Gérard RIBOT, Emilie NIVET, Pierrick MARQUET, Erwan BARILLOT, Ludovic DEBENEST, Pierre GEORGES, Franck PENIN, Christian BARITAUD, Anthony HYPEAU

Absents : Yannis COIRAULT,

Secrétaire de séance : Franck PENIN

Objet : Achat de tracteur. Délibération n°1

M. le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération du 26 septembre 2019, a délibéré en faveur d'une consultation pour le remplacement du tracteur communal. M. le Maire informe le conseil municipal que trois concessionnaires ont fait une offre. M. le Maire présente les 3 différents tracteurs. Après en avoir délibéré décide de valider l'offre de GONNIN DURIS pour l'achat d'un NEW HOLLAND d'un montant de 49 000€ H.T après reprise

Objet : Enquête publique en vue de l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Clain. Délibération n°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etablissement Public Territorial du Bassin Vienne (EPTB) a déposé un dossier d'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Clain. M. le Maire indique que dans le cadre de l'enquête publique se déroulant du 17 février 2020 au 4 avril 2020, le conseil municipal est invité à émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable

Objet : Etude de devis. Délibération n°3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis de Mathieu RIVAUD, d'un montant de 4 984.44€ pour un abri devant l'école

Objet : Demande de subvention. Délibération n°4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 30€ à l'association française des sclérosés en plaques.

Objet : Aide aux loisirs de la Maison des jeunes de Sauzé Vaussais. Délibération n°5

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la facture de 351.50€ pour l'aide aux loisirs de la maison des jeunes de Sauzé Vaussais. A partir de 2020 cette aide sera prise en charge par le « Passeport Loisirs »

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2020

Objet : Passeport loisirs. Délibération n°6

Après en avoir délibéré, afin d'aider les jeunes à la pratique d'une activité sportive ou culturelle, le Conseil Municipal décide d'augmenter le montant du passeport loisirs à compter du 1^{er} juillet 2020. L'aide sera d'un montant de 40 euros ou du montant réel de la dépense si celle-ci est inférieure.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes domiciliés dans la commune de Mairé L'Evescault et âgés de moins de 19 ans. Cette aide est attribuée sans conditions de ressources et vient en déduction du coût de m'adhésion ou de la licence délivrée par une association du Pays Mellois à caractère sportif ou culturel.

Objet : Modification des statuts du syndicat mixte d'alimentation en eau potable 4B.
Délibération n° 7

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 janvier 2020 approuvant les modifications des statuts du Syndicat 4B ;

Madame, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des modifications statutaires envisagées.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces modifications.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte les modifications des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et notifiée au Président du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B.